

6211-09-032

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, responsable de l'enquête et médiation,
M. YVON DESHAIES, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DUCHESNAY À 315-25 kV
ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR (suite)

VOLUME 3b

Séance tenue le 5 novembre 2013 à 9 h 30
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Salle Aire protégée
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2013

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR (suite)

MOT DE LA RESPONSABLE..... 1

DISCUSSIONS 3

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2013
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR (suite)
MOT DE LA RESPONSABLE

5

PAR LA RESPONSABLE:

Alors je vous souhaite à tous la bienvenue!

10

Juste pour préciser que j'ai accepté de prolonger finalement notre rencontre de jeudi dernier aujourd'hui, étant donné que, monsieur Grenier et monsieur Marquis, vous n'étiez pas là à la première rencontre.

15

Probablement que vos collègues vous ont résumé la situation, où est-ce qu'on en était rendu, mais je vais juste quand même faire une petite mise en contexte de ce qui avait été dit, pour que vous soyez tous sur la même longueur d'onde.

20

Alors on a été mandaté pour tenir un mandat d'enquête et de médiation sur le dossier que vous connaissez.

25

La lettre du ministre, vous êtes au courant de la lettre que nous avons reçue du ministre. Et puis vous êtes également au courant que nous travaillons en fonction de la Loi sur les commissions d'enquête, et nous respectons un Code de déontologie qui fait en sorte qu'on doit toujours faire preuve d'indépendance et de comportement irréprochable vis-à-vis les parties en cause.

30

Alors la procédure pour ce que nous allons faire – je rappelle que le BAPE est un organisme consultatif, nous ne sommes pas un organisme décisionnel – dans un premier temps, on rencontre les deux (2) parties, et l'objectif, c'est de mettre les parties ensemble pour qu'elles puissent en arriver à une solution.

35

Nous, nous ne sommes pas là pour intervenir mais plutôt pour faciliter l'arrivée à une entente. Alors c'est un processus de règlement de conflit qui fait appel à la négociation entre les parties.

Donc comme médiateur, je demeure neutre, je prends pas parti, je ne suis pas là pour vendre la position de l'une ou l'autre des parties, mais plutôt on va essayer ensemble d'identifier les pistes de solutions qui pourraient nous permettre d'arriver à une entente.

40

Je peux essayer avec vous d'essayer d'identifier où ça accroche, quels sont les points où il pourrait y avoir une entente possible, et puis à partir de là, bien, de s'assurer qu'on ait un dialogue constructif pour arriver à une entente.

Donc les requérants nous ont donné leur accord à une médiation et vous nous avez également donné votre accord. Je présume qu'avec les deux (2) personnes qui se rajoutent, c'est maintenu?

45 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Oui, tout à fait.

50 **PAR LA RESPONSABLE:**

Est-ce que la personne qui va être le vis-à-vis ou le responsable du dossier chez vous, ça va être qui maintenant?

55 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

En fait, le porte-parole reste le même comme tel, il était dans l'impossibilité de se présenter par contre aujourd'hui.

60 Est-ce qu'on a besoin d'avoir une récurrence, d'avoir toujours les mêmes personnes à la table, ou est-ce que, dépendamment de comment les négociations vont avancer, est-ce que l'équipe peut varier?

PAR LA RESPONSABLE:

65 On préfèrerait avoir un porte-parole qui suit le dossier d'un bout à l'autre.

C'est sûr qu'entre vous, vous pouvez échanger, puis vous pouvez, disons, avoir une personne qui parle plus à une réunion, mais on aimerait qu'il y ait un porte-parole identifié.

70 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Donc un fil conducteur qui soit présent à toutes les rencontres.

PAR LA RESPONSABLE:

75 Ce serait préférable.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

80 Parfait. Est-ce que vous permettez qu'on vous le dise cet après-midi, qu'on valide un petit truc, puis qu'on vous le confirme?

PAR LA RESPONSABLE:

85 Oui, il y a pas de problèmes. Vous pouvez nous le confirmer.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

90 Parfait.

PAR LA RESPONSABLE:

95 Donc compte tenu qu'il y a entente au niveau d'y aller avec une médiation, aujourd'hui je vous laisse la parole, je vous écoute pour la suite de l'information que vous aviez jeudi dernier, pour qu'on puisse, cet après-midi, avoir les deux (2) parties ensemble.

Alors je vous écoute.

100

DISCUSSIONS

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

105 Merci d'avoir accepté de nous revoir, parce qu'on s'est bien rendu compte, avec l'absence de monsieur Marquis entre autres, qu'on n'a pas pu répondre à toutes vos questions la semaine dernière. Donc vraiment on avait besoin de vous expliquer le tout.

110 On a fait nos devoirs aussi concernant l'historique des communications qui ont eu lieu avec les requérants et on a la carte aussi et les personnes qui ont justement fait toutes les communications, tous les liens avec les requérants et qui étaient là depuis le début du processus pour exposer les tenants et aboutissants et qui ont fait toute la phase de communication aussi avec le public.

115 Est-ce que, René ou Louis, vous aimeriez commencer peut-être avec un historique des communications, comment ça se passe, qu'est-ce que vous avez eu comme échanges peut-être avec le demandeur?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Je peux commencer, puis Louis corrigera s'il y a un manque.

120

Il y a eu quand même plusieurs rencontres avec les frères Martel. En fait, on s'est fait un petit document qui résume un peu les échanges qu'on a eus avec les gens.

J'ai été, si je ne m'abuse, de tous les échanges avec les frères Martel, si je me trompe pas.

125

PAR M. LOUIS GRENIER:

Oui.

130

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Ça a commencé le 1^{er} février 2012 où on a eu, en fait on était en communication à ce moment-là, et j'ai rencontré un des frères Martel personnellement dans la soirée, après la soirée d'information, pour un peu échanger puis répondre à des questions.

135

Donc un des trois (3) frères Martel était présent, à ce moment-là c'était Michel qui était là. On a échangé un peu.

Suite à ça, le 4 février 2012, on a eu une autre rencontre. À ce moment-là, ça a été Louis et moi, on est allé rencontrer un des frères Martel, en l'occurrence c'était Luc, pour aller lui porter des cartes, de façon à l'aider à voir à quel endroit les différentes variantes de tracé pour le projet se situaient, mais principalement leur terrain à eux, de façon à ce qu'eux puissent voir sur les cartes à quel endroit le tracé qui, à ce moment-là, était proposé, où ça passait sur leur terre.

140

145

PAR M. YVON DESHAIES:

À ce moment-là, c'était les variantes?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

150

Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

155

Les premières variantes, on parle pas du tracé rouge qu'on voit?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Exactement.

160

PAR M. YVON DESHAIES:

Parce que l'ensemble des variantes bleues qu'on voit...

165

PAR M. RENÉ MARQUIS:

C'est ce qu'on a présenté à tout le monde à ce moment-là.

170

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Si vous permettez, on a huit (8) copies justement de l'historique comme tel et des cartes que je vous remets!

PAR LA RESPONSABLE:

175

Parfait.

PAR M. LOUIS GRENIER:

180

En fait, vous avez deux (2) types de cartes, une carte qui reprend un peu les inventaires environnementaux, puis la deuxième carte, c'est plus la carte...

PAR LA RESPONSABLE:

185

C'est deux (2) cartes différentes?

PAR M. LOUIS GRENIER:

190

Oui. Il y a une carte aussi qui montre le potentiel acéricole, c'est-à-dire les endroits où il y a prédominance d'érables. Donc on a vraiment focussé pour la deuxième carte, basée sur les cartes écoforestières.

PAR LA RESPONSABLE:

195

Alors ce sont des cartes qui ont fait partie des négociations que vous avez eues avec les frères Martel ou ce sont des cartes que vous avez produites pour les besoins de la médiation?

PAR M. LOUIS GRENIER:

200 Bien en fait, la carte que vous voyez plus colorée, c'est vraiment la carte qu'on a présentée lors des communications; c'est les inventaires environnementaux.

205 Puis l'autre, c'est vraiment un extrait avec une ortho-image qu'on met en arrière, juste pour faire ressortir les peuplements à prédominance d'érables, puis il y a des codifications pour dire – René pourra l'expliquer un peu – mais pour expliquer si c'est de l'érable rouge, de l'érable à sucre, qu'est-ce qui est prédominant. Donc ça donne un peu plus de détails au niveau du potentiel acéricole.

PAR LA RESPONSABLE:

210 Ce sont des cartes qui datent de novembre 2013, qui ne font pas partie de l'étude d'impact?

PAR M. LOUIS GRENIER:

215 Exact.

PAR LA RESPONSABLE:

Ce sont de nouvelles cartes?

220 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

Exact. La première carte, c'est un extrait, autrement dit, des cartes qui ont été déposées avec l'étude d'impact.

225 **PAR LA RESPONSABLE:**

D'accord.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

230 Donc ça, c'était la deuxième rencontre. À ce moment-là, on a rencontré monsieur Luc Martel, c'était Louis et moi.

235 Le 29 février 2012, on a reçu l'avis écrit des frères Martel dans lequel, bon, ils ont une certaine argumentation. Je vais citer:

"Sans préjudice, une légère modification du trafic – ils ont probablement voulu dire tracé – pourrait écarter une foule de dommages anticipés. "

240 Par contre, il n'y a pas de précisions plus que ça. Donc c'était leur avis écrit à ce moment-là.

245 Le 4 avril 2012, Louis, Louise Létourneau qui est chargée de projet en environnement et moi-même, on est retourné rencontrer les trois (3) frères Martel pour discuter avec eux des différentes – en fait entendre leur argumentation puis essayer de discuter avec eux, est-ce qu'il y aurait une possibilité de placer un tracé de ligne sur leur propriété qui pourrait convenir à Hydro-Québec, mais leur convenir un peu plus!

250 Et puis à ce moment-là, si je me trompe pas, on leur avait proposé de passer un petit peu plus dans un peuplement, sur cette carte-là, on passait un petit peu plus dans la zone un peu plus brune, puis même plus proche de la terre agricole, de façon à éviter l'érablière un peu plus.

255 En passant, la zone brune, bien, c'est une partie plus humide. On comprend qu'il y a des structures, mais on comprend aussi qu'entre les structures, il n'y a pas de modifications, il n'y a pas de constructions physiques au niveau de la ligne.

PAR LA RESPONSABLE:

Donc qui était un tracé au nord de la ligne rouge?

260 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

265 Au nord de la ligne rouge?

PAR M. LOUIS GRENIER:

270 Un peu plus incliné. Autrement dit, on voulait profiter du marécage arborescent qui est là pour dire...

PAR M. RENÉ MARQUIS:

275 Un petit peu plus comme ça, disons. Mais ça, ça nous obligeait à ce moment-là, puis c'était pour ça que Louise et Louis étaient là, parce que ce sont eux qui déterminent le tracé, ça nous obligeait à modifier des choses chez les premiers propriétaires.

280 Donc le tracé de ligne, à ce moment-là, aurait pu bouger, l'angle ici n'aurait pas été là, il aurait pu être un peu plus haut, on aurait pu essayer de toucher un peu plus les peuplements un peu plus bruns, survoler l'agricole, parce que la partie jaune, c'est une partie agricole.

285 En fait, on passait différemment sur leur terre, mais c'était pour discussions. On jasait avec eux autres, on parlait avec eux pour essayer de voir comment est-ce qu'on aurait pu trouver une façon de placer le tracé chez eux pour que ça leur convienne ou que ça leur crée moins d'impacts. C'est ça qu'on cherchait, en fait.

Donc à ce moment-là, on a parlé essentiellement de ça.

290 Est-ce que j'oublie des choses?

PAR M. LOUIS GRENIER:

295 Bien en fait, il y a eu des discussions aussi, des échanges pour déplacer le tracé plus au sud, se rapprocher de la rue Grand-Pré. C'est ça qui avait été discuté aussi à cette rencontre-là.

300 Chose qu'on a expliquée en disant, on a eu plusieurs avis dont la Municipalité, les propriétaires aussi qui nous demandaient de s'éloigner de la rue Grand-Pré et des habitations, et aussi de profiter d'un écran boisé qui est situé près de la gazonnière où on voit, si je peux mentionner, le premier point d'angle ici qu'on voit de la ligne rouge en haut, bien, ça se trouve à être en arrière d'une zone qui est plus boisée.

305 Donc c'était dans les argumentations qu'on avait eues aussi des autres avis, parce qu'on doit prendre en considération l'ensemble des avis et des propriétaires touchés et des résidents et des organismes et des représentants.

Donc c'est un peu la teneur de la discussion qu'on a eue. Donc on pouvait pas se rapprocher; au contraire, les avis nous demandaient de nous éloigner.

310 Donc ça a été la teneur de cette rencontre-là du 4 avril.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

315 Puis c'est à ce moment-là aussi qu'ils nous ont parlé des problèmes qui pourraient être causés par la présence accrue de VTT et de motoneiges.

C'est une rencontre qui a duré quand même assez longtemps. Ça a été une bonne rencontre.

320 Le 2 mai 2012, bien, une suite à cette rencontre-là où Louis Grenier et moi-même, on s'est présenté encore chez les trois (3) frères Martel, pour leur présenter le tracé qu'on avait optimisé avec les différents commentaires qu'on avait obtenus de l'analyse de tous les avis qu'on avait reçus.

PAR M. LOUIS GRENIER:

325 On avait reçu soixante-dix-huit (78) avis à ce moment-là.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

330 Puis c'est sûr qu'on a essayé de considérer tous les avis pour trouver la meilleure solution possible.

335 Mais en même temps, on leur présentait, le 2 mai, le tracé qu'on allait présenter à l'info sur la solution retenue.

PAR M. LOUIS GRENIER:

340 Le tracé en rouge sur les cartes.

PAR LA RESPONSABLE:

C'est le tracé en rouge que vous leur avez présenté le 2 mai?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

345 Oui. Ils nous ont parlé de clôtures à ce moment-là.

PAR M. LOUIS GRENIER:

350 Parce qu'il y avait la problématique des VTT, on a encore discuté de la problématique de la circulation des VTT, étant donné qu'on crée un corridor.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

355 On n'était pas fermé à l'idée de penser à des clôtures, même si c'est pas une pratique courante dans notre travail.

360 La suivante, j'ai dit 2012-05, j'ai pas de notes précises dans mon dossier sur la date exacte où j'ai eu une conversation téléphonique, mais c'est avec Sylvain Martel. Je me souviens, je revenais d'une réunion à l'extérieur, donc j'étais en véhicule, puis on a parlé longtemps.

On a discuté longtemps, et puis monsieur Martel, il me questionnait à savoir combien ça pouvait leur rapporter, l'indemnité qu'Hydro-Québec leur offrirait sur leurs lots.

365 Moi, à ce moment-là, ce que j'ai fait, on est tellement avant le processus de réalisation, on est encore à l'étape où on dépose un projet, que j'ai pas d'études de faites, j'ai pas de marchés de faits, j'ai pas d'inventaires de faits, alors j'ai révisé avec lui la procédure d'évaluation qu'on utilise.

370 Cette procédure-là, elle a été expliquée aux réunions de communication qu'on a eues avec les propriétaires. Donc j'ai repris étape par étape les différents éléments d'indemnisation qu'on utilisait, puis à ce moment-là, monsieur Martel a fait lui-même certains calculs, puis il est arrivé à un montant d'argent que je n'ai pas confirmé ni infirmé. Il est arrivé avec un montant de soixante mille dollars (60 000 \$) où il s'est dit, si c'est ce montant-là, à ce moment-là on n'est pas intéressé.

375 Ça n'a pas été plus que ça, la conversation.

Le 26 juin, c'était nos communications, informations sur la solution retenue. Nous, on y était, Louis et moi, Louise Létourneau, en fait l'équipe, et les trois (3) frères Martel y étaient aussi. Aucune intervention de leur part.

380 Le 5 juillet 2012, j'ai eu une conversation téléphonique avec un des frères Martel pour obtenir une permission d'aller faire des relevés à pied, des relevés environnementaux sur leur terrain, accord qu'on avait eu.

385 Le 18 janvier 2013, j'ai rencontré les trois (3) frères Martel, j'étais seul à ce moment-là d'Hydro-Québec, de façon à essayer d'obtenir la permission d'aller faire les relevés d'arpentage, les sondages et les inventaires forestiers sur leur terrain. J'ai eu un refus de la part des frères Martel.

PAR LA RESPONSABLE:

390 Pour quelle raison?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

395 La raison essentiellement était que les frères Martel ne voulaient pas donner de OK à Hydro-Québec de procéder à des relevés, puisqu'eux n'étaient pas en accord avec le tracé qui avait été déposé.

400 Les arguments qu'on me donnait à ce moment-là étaient essentiellement les VTT, les motoneiges, l'indemnité.

C'est une réunion qui a duré deux (2) heures chez eux.

405 Le 17 mai, j'ai appelé les frères Martel et j'ai parlé à un des frères Martel. J'ai demandé une permission, j'ai demandé la permission pour qu'on puisse aller au terrain faire l'inventaire des plantes printanières à statut particulier. En fait, le frère qui m'a répondu m'a dit, je vais en parler à mes frères et je te reviens. Puis j'ai jamais eu de retour d'appel.

410 Le 23 septembre 2013, j'ai eu une conversation téléphonique avec un des frères Martel, en fait je retournais à la charge pour leur demander l'autorisation de procéder à des relevés, donc les relevés d'arpentage, l'inventaire forestier, les sondages – les sondages, c'est pour structures éventuelles – à ce moment-là, il en a parlé avec ses frères.

415 Le 26, un des frères m'a rappelé pour me dire oui, il était prêt à me rencontrer, la rencontre a eu lieu le 27. J'ai rencontré les trois (3) frères Martel pour leur demander la permission de faire les relevés d'arpentage et les sondages, et ça a été refusé encore une autre fois.

420 Par contre, ils m'ont accordé une permission pour utiliser un droit d'accès. Le droit d'accès, c'était que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a fait des démarches pour leur installer un chemin ailleurs que sur la rue Laurier, pour accéder à leur carrière. Parce qu'ici, sur leur terrain, ils ont une zone de carrière, et c'est un chemin pour sortir le matériel de là, ou ils doivent passer par le parc industriel.

425 Alors nous, là, j'ai pas toute la ligne, mais la ligne va ici, puis ça croise le chemin, alors nous, on avait un intérêt pour utiliser le chemin qui accède là, mais juste pour aller à notre tracé de ligne, pour que la machine qui puisse aller réaliser les sondages puisse rentrer facilement dans le centre ligne.

430 À ce moment-là, on a eu une entente. Ils nous ont donné l'autorisation d'aller, d'utiliser leur chemin pour débarquer notre machinerie puis embarquer dans le centre ligne.

PAR LA RESPONSABLE:

Donc l'autorisation pour utiliser le chemin mais pas d'autorisation pour faire les relevés comme tels?

435

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Exact.

440

PAR LA RESPONSABLE:

OK.

445

PAR M. RENÉ MARQUIS:

À ce moment-là, puis c'est pas écrit dans les notes, mais on m'a dit, si tu coupais pas de branches puis pas d'arbres, tu pourrais aller au terrain. Ça veut dire, tu peux marcher à pied pour voir des choses.

450

Puis à ce moment-là, moi, j'ai répondu, bien, ça me donne rien pour le type d'autorisation que je viens vous demander, parce que moi, je viens vous demander de finaliser notre arpentage et de faire des sondages. Des sondages, ça implique de creuser, puis l'arpentage, ça implique aussi de couper parfois des arbres ou des branches, pour être capable de finaliser notre relevé d'arpentage.

455

Par contre, on n'est pas allé plus loin que ça. Les discussions avec les frères Martel sont toujours très correctes, très cordiales, c'est des échanges absolument corrects.

Ça fait le tour des contacts qu'on a eus avec les frères Martel.

460

Alors comme vous pouvez voir, j'ai été de toutes les discussions qui ont été émises là-dessus. Louis a été de plusieurs de ces discussions-là.

PAR LA RESPONSABLE:

465

OK. Alors vous, présentement, votre proposition, c'est toujours la ligne rouge?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Oui.

470

PAR LA RESPONSABLE:

Et de leur part à eux, il y a toujours pas d'accord pour la ligne rouge pour les raisons de VTT et d'indemnisation? Est-ce que c'est ça que je dois en retenir?

475

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Je vous dirais que je connais pas exactement les motifs qui justifient le désaccord des frères Martel, je ne les connais pas.

480

Ce dont ils m'ont toujours parlé, c'est de l'érablière, les VTT et puis les motoneiges. Ça, ça avait sorti dans une des réunions, essayer de se coller plus au sud aussi.

Mais les vrais motifs, je ne le sais pas. On m'a toujours donné ces quatre (4) arguments-là.

485

PAR M. LOUIS GRENIER:

Puis le motif principal de descendre au sud allait à l'encontre d'une majorité d'avis qui nous demandaient de se déplacer plus vers le nord. Donc à ce moment-là, c'était difficile de répondre à la demande, puisque ça allait très très près des résidences, ce qu'on voulait éviter.

490

PAR M. YVON DESHAIES:

C'est un impact purement visuel ou qu'est-ce qu'il y avait d'autre chose?

495

PAR M. LOUIS GRENIER:

Il y a l'impact visuel, puis il y a aussi plusieurs choses. Parce que si on déplace le tracé vers le sud, on traverse une zone – là, il faudrait que je regarde dans la légende – c'est une tourbière ouverte, puis au niveau du ministère de l'Environnement, on essaie d'éviter, minimiser. Donc il y avait ce facteur-là aussi.

500

PAR M. YVON DESHAIES:

On parle du lot 438?

505

PAR M. LOUIS GRENIER:

510 Qui se termine par 438, exactement. Donc on traversait une zone de marécage arborescent et d'une tourbière ouverte, puis ça, c'est pas souhaitable au niveau de l'Environnement, d'autant plus qu'on se rapproche aussi de la partie habitée.

Je réfléchis, est-ce qu'il y avait autre chose!

515 Puis en fait, c'est ça, en se rabaissant vers le sud, on touchait quand même à l'érable qui est sur la propriété des Martel. Donc il y avait pas de gain à ce moment-là de diminuer l'impact dans l'érable.

PAR M. YVON DESHAIES:

520 Est-ce qu'ils vous ont déjà parlé d'éventuellement construire un bâtiment plus au sud pour utilisation?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

525 Ils nous ont parlé qu'éventuellement, ils avaient dans leur projet de remettre en exploitation l'érable. Selon les dires des trois (3) frères Martel, c'est une érable qui a déjà été exploitée, et puis qui ne l'est plus maintenant, la cabane à sucre aurait passé au feu.

530 Ils ont pas réinstallé, ils n'avaient pas encore rééquipé l'érable pour la remettre en production.

PAR Mme JULIE DROUIN:

535 On a la cabane à sucre qui a brûlé, à notre connaissance, elle est sur le lot 692, la portion nord.

PAR M. LOUIS GRENIER:

540 Notre consultant avait fait des démarches auprès de la Ville qui a fait des démarches auprès des Martel, puis c'est ça, ce qu'on a comme information, c'est que la cabane à sucre aurait été sur le lot qui se termine par 692, mais ça, on n'a pas eu la certitude, mais c'est l'information qu'on avait.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

545 Dans quelle portion du lot 692?

PAR M. LOUIS GRENIER:

550 Ce qu'on peut voir, on voit la zone d'érablière qui est ici, donc c'est dans la partie de l'érablière qui est sur le lot 692. Mais encore là...

PAR M. YVON DESHAIES:

555 Le lot 692 va quand même beaucoup plus au sud, là. C'est à la hauteur possiblement du symbole de centre équestre?

PAR M. LOUIS GRENIER:

560 Oui, c'est ce que je déduis, parce que cette zone-là est entourée d'un trait vert plus foncé qui est indiqué comme peuplement d'intérêt phytosociologique, donc c'est des arbres plus matures.

L'autre zone qu'on voit plus bas, c'est une zone qui est plus jeune, si on veut.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

565 Quand ils ont parlé de refaire leur installation, pour exploiter l'érablière, ils ont aussi mentionné que s'ils installaient l'électricité, ce serait intéressant pour eux d'aller plus au sud, parce que probablement que l'électricité viendrait de la rue Grand-Pré; tandis qu'à partir du nord, c'est très loin.

570

PAR LA RESPONSABLE:

Et que la première érablière, celle qui a brûlé, il n'y avait pas d'électricité?

575

PAR M. RENÉ MARQUIS:

C'est ce qu'on pourrait déduire.

PAR M. LOUIS GRENIER:

580

Voulez-vous qu'on parle un peu de la démarche globale pour les tracés, pour expliquer un peu? Parce qu'on tenait compte de plusieurs avis aussi pour en arriver à ce tracé-là.

PAR LA RESPONSABLE:

585

Oui, allez-y.

PAR M. LOUIS GRENIER:

On pourrait aller comme ça!

590

C'est ça, c'est que le premier tronçon dont on voit la dernière partie, en fait, vous constatez qu'entre la ligne rouge et la ligne bleue, on a comme déplacé le point d'angle de la ligne bleue plus vers l'est.

595

En fait, en faisant ça, ce que ça nous permettait de faire, vous constatez aussi qu'on est dans une zone d'érablière aussi à cet endroit-là, donc on se déplaçait plus sur la pointe pour éviter de couper à travers l'érablière.

600

Et en faisant ça, ce que ça permettait, c'est que ça permettait de dégager une structure qui était située en plein milieu d'un champ agricole pour l'amener plus vers le fossé de drainage, donc pas être en plein milieu du champ.

605

Puis en faisant ça aussi également, ça nous permettait d'éviter d'avoir une structure dans le lot agricole qui est adjacent, qui se termine par 922.

Donc ça, c'est les discussions qu'on a eues avec les propriétaires dans les différentes rencontres. Donc ça, on a permis de faire ça pour cette portion-là.

610

Pourquoi on a déplacé la variante – là, si on va au second point d'angle qui est situé sur le lot 694 qui est ici, ce coin-là, on l'a remonté, en fait, suite à la réception de différents avis dont une résolution municipale qui nous demandait de déplacer la ligne vers le nord pour profiter de l'écran boisé qu'on voit en vert autrement dit qui est situé sur le lot qui se termine par 697.

615

Donc en faisant ça, on permettait d'éloigner de la rue Grand-Pré et des résidents qui sont là.

PAR M. YVON DESHAIES:

Excusez-moi! Ce sont des peuplements résineux?

620

PAR M. LOUIS GRENIER:

Oui, si je me fie à la légende.

625

PAR M. YVON DESHAIES:

Ou à tendance ou à dominance résineuse.

PAR M. LOUIS GRENIER:

Exactement.

630

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Ici, on voit que c'est plus foncé, tout dépendant de la date de la prise de photo.

635

PAR M. LOUIS GRENIER:

Donc en remontant la tangente, là, on a eu des discussions aussi avec les propriétaires des lots qui se terminent par 694 et 696 pour ajuster le point d'angle et la tangente qui monte vers le nord. Si je peux vous montrer, c'est cette tangente-là ici.

640

PAR M. YVON DESHAIES:

Le long de la gazonnière.

645

PAR M. LOUIS GRENIER:

Le long de la gazonnière, pour éviter aussi, dans la mesure du possible, d'avoir des structures qui se trouvent dans la gazonnière, parce que là, on avait de l'empiètement un peu dans la gazonnière, un peu dans le lot boisé à côté, donc avec des discussions encore là avec René et les propriétaires concernés, de voir s'il y avait une possibilité de ne pas trop empiéter dans la gazonnière, mais aussi de pas trop empiéter non plus du côté du lot boisé qui se termine par 694.

650

Donc il y a un ajustement à ce niveau-là, on parle de quelques mètres qui étaient possibles au niveau des points d'angle, et puis on a choisi, dans le dernier tronçon, la variante nord qui est ici.

655

En fait, les avis étaient partagés, mais ce qu'on voulait, c'était de profiter justement de l'écran boisé, étant donné qu'il y a une percée vers la rue Grand-Pré, et puis on voulait éviter aussi d'empiéter dans la gazonnière, autrement dit, avec la variante qui était au sud.

660

Donc c'est la raison pour laquelle on a choisi la variante au nord.

Donc ça s'inscrit dans une foule de rencontres qu'on a eues justement avec les différents propriétaires pour en arriver avec un tracé, comme on dit, qui est dans l'intérêt collectif, à essayer de rencontrer plusieurs avis qu'on a reçus, puis on a essayé d'intégrer ça avec l'équipe pour en arriver à un tracé qu'on jugeait acceptable au niveau technique, économique, environnemental, puis acceptable aussi au niveau de la population.

665

PAR M. YVON DESHAIES:

670 Est-ce que votre dernière proposition fait en sorte que le tronçon qui est parallèle au lot ou à la limite du lot 697 fait en sorte que la ligne est complètement camouflée, hormis la partie supérieure?

PAR M. LOUIS GRENIER:

675 Exactement. Il y a la partie supérieure de ce pylône-là qui va être visible, on évaluait ça à un endroit précis de la rue Grand-Pré où il y a vraiment une percée dans le champ, puis c'est ce qu'on avait présenté. Puis c'est ça, il y a vraiment à cet endroit-là, il y a une tête de pylône qui serait visible, mais sans plus, parce que c'est complètement à l'intérieur des terres, donc caché.

680 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Puis le reste du tronçon également, la partie la plus nordique est également camouflée?

PAR M. LOUIS GRENIER:

685 Exact, à cause justement de l'écran visuel qui est créé par le peuplement de résineux, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

690 Maintenant, en termes de qualité de peuplement à dominance d'érables, on nous a dit que la portion, pour les transcriptions, la portion qui est dans le prolongement du lot 690, où en fait la portion la plus au sud des lots 690 et 691, cette section-là était une des plus intéressante sur le plan acéricole, est-ce que ça confirme ce que vous avez comme information?

695 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Moi, je dois ajouter qu'il y a aucun relevé forestier qui a été fait, il y a aucun relevé terrain qui a été fait. Les fois où on est allé au terrain, c'est les consultants qui sont allés au terrain, c'était pour faire des interventions précises, des relevés de plantes printanières ou des choses comme ça.

700 Donc il y a aucun inventaire forestier qui a été fait, aucune démarche d'inventaire qui a été faite.

Si on avait à vous préciser quel est le peuplement le plus intéressant pour établir une érablière qui devrait être exploitée, moi, je vous dirais qu'il faudrait aller faire un relevé terrain.

705

Cependant, à la lecture du code, c'est une EO, ER, B1. Donc c'est un peuplement qui a une bonne densité hauteur, donc possiblement qui est très intéressant.

PAR M. YVON DESHAIES:

710

Ça, c'est le B1?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

715

Le B1 ici, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

720

Et pour les autres symboles, on parle de EO, ER?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

725

Oui. EO-ER, c'est qu'il y a présence d'érables rouges un peu plus marquée que d'érables à sucre.

Mais l'érable rouge puis l'érable à sucre, ça s'entaille. Pour les puristes, il y en a qui veulent utiliser juste de l'érable à sucre pour produire du sirop, mais de l'érable rouge, ça s'entaille.

PAR M. YVON DESHAIES:

730

Le EO?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

735

Le EO, ça veut dire prédominance d'érables rouges.

PAR M. YVON DESHAIES:

740

Puis ER?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

745

ER, à ce moment-là, veut dire érable. Parce que si c'était prédominance érable à sucre, il y aurait le E, le S pour sucre, puis il n'apparaît pas.

Donc quand on mentionne ER, il n'y a pas de prédominance d'une par rapport à l'autre.

PAR LA RESPONSABLE:

750 Ça, ce sont des données qui proviennent d'où?

PAR M. LOUIS GRENIER:

755 Ça provient des cartes écoforestières, donc les bases de données qui ont été utilisées par le consultant en environnement pour faire les inventaires environnementaux. Ça fait partie des éléments qu'ils ont utilisés.

Et par photo interprétation effectivement, ça a été revalidé par photo interprétation aussi.

760 **PAR LA RESPONSABLE:**

Par le consultant?

PAR M. LOUIS GRENIER:

765 Par le consultant.

PAR LA RESPONSABLE:

770 Qui est un consultant en biologie?

PAR M. LOUIS GRENIER:

775 Exactement.

PAR LA RESPONSABLE:

780 Donc il y a une analyse qui a été faite mais pas sur le terrain, qui a été faite à partir de la documentation disponible des photographies aériennes?

PAR M. LOUIS GRENIER:

Exact.

785 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Sur les trois (3) lots des requérants, c'est quand même toutes des terres, si je peux dire, de EO-ER, à l'exception d'une qui est sur le lot qui se termine par 692, la partie au sud qui est ER-PE.

790 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

PE veut dire peuplier.

795 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Je sais pas si vous voyez aussi la délimitation de l'érablière qui est identifiée EO-ER-B1, c'est subtil un petit peu, mais il y a une ligne, on voit une ligne blanche qui sépare le EO-ER du ER-PE, la petite ligne ici. Elle est comme sur la ligne de lot, puis elle coupe ici en bas, voyez-vous!

800 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Donc en bas ici, c'est plus EO-ER tandis qu'en haut, c'est ER-PE.

805 **PAR LA RESPONSABLE:**

Ce qu'ils nous ont dit, c'est que c'était la partie qui avait le plus de valeur pour eux.

810 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

La partie la plus au sud?

PAR LA RESPONSABLE:

La pointe.

815 **PAR M. YVON DESHAIES:**

La section qui est sur la partie au sud des lots 90 et 91.

820 Bien au sud! Quand on dit, bien en fait, c'est ici.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

OK, c'est ce peuplement-là.

825 **PAR M. YVON DESHAIES:**

À la hauteur du passage de la ligne rouge.

830 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Bien écoutez, à la lecture de l'appellation du peuplement, c'est un EO-ER-B1, donc une assez bonne densité hauteur, érable rouge, érable à sucre.

835 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

Comparé aux autres, René, vois-tu quelque chose de particulier? C1 versus B1, parce que les autres, on voit que c'est EO-ER-C1?

840 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Le C, c'est de la densité. Puis la densité, une densité qui est moindre ne veut pas dire nécessairement moins d'érables. Ça se peut, mais il faudrait vraiment faire un relevé terrain pour être capable de vous répondre, et on ne l'a pas fait.

845 Et pour faire un relevé d'une érablière, idéalement, il faut pas se contenter de l'emprise de la ligne, mais il faut voir l'érablière. Il faut sortir de l'emprise de la ligne puis il faut aller voir les peuplements qu'il y a autour.

850 Donc si on veut être capable de quantifier ou de qualifier, plus qualifier, il faut sortir de l'emprise. Il faut aller voir. Il existe des normes d'entailleurs au Québec, et puis on les considère comme érablière, mais ça prend un certain nombre d'entailles possibles. On n'a rien vérifié de tout ça, on n'est pas allé prendre des diamètres, on n'a pas fait de dénombrements de tiges.

855 Là, on parle avec des cartes.

PAR LA RESPONSABLE:

860 Est-ce que vous avez demandé la permission aux frères Martel pour aller faire ce genre de relevé, est-ce que ça incluait ça?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

865 Bien en fait, la réponse est non. Parce que quand je demandais, on n'était pas intéressé juste par ce relevé-là, mais on était intéressé par aller compléter nos travaux d'arpentage qui impliquaient de la coupe d'arbres, puis les travaux de sondage, c'est ça qui nous intéressait, pour avancer le projet.

Par contre, faire une demande expresse juste pour aller faire de l'inventaire forestier, je n'en ai pas fait.

870 **PAR LA RESPONSABLE:**

875 Est-ce qu'ils considéraient le fait que vous alliez faire des sondages, c'était précisément sous la ligne rouge? Est-ce qu'ils considéraient, eux, que c'était ferme, que c'est là que vous vouliez passer, vous en étiez au point de faire les vérifications pour le type de sol, etc.?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

880 J'aurais tendance à répondre oui, parce qu'on travaille avec le tracé déposé. Puis le sondage était à l'endroit où il y a une structure sur leur propriété qui est planifiée. Donc les sondages auraient été faits à la structure.

PAR M. LOUIS GRENIER:

885 À un endroit, exact.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

À un endroit précis.

890 **PAR LA RESPONSABLE:**

Qui est?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

895 Je l'ai pas.

PAR M. LOUIS GRENIER:

900 Je pourrais vous l'indiquer approximatif. Je sais pas si vous voulez que je vous l'indique?

Ça aurait été environ à cet endroit-là ici. Je peux écrire sur ça? Sous toutes réserves, c'est à peu près ici.

PAR M. YVON DESHAIES:

905

C'est-à-dire, pour les besoins de la transcription, est-ce qu'on peut localiser...

PAR LA RESPONSABLE:

910

Sur la ligne rouge dans la partie d'érablière qui est considérée par eux à fort potentiel.

PAR M. YVON DESHAIES:

915

À la hauteur du symbole de la feuille d'érable.

PAR M. LOUIS GRENIER:

Oui, à peu près à cet endroit-là.

920

PAR LA RESPONSABLE:

Puis le suivant serait où?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

925

Il tombait chez le voisin.

PAR M. LOUIS GRENIER:

930

Il tombait chez le voisin, il arrivait chez le voisin d'à côté. Si je me trompe pas, c'est quelque part...

PAR M. RENÉ MARQUIS:

935

Il était en bas du trait-carré.

PAR M. LOUIS GRENIER:

940

Je pense qu'il était ici.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Oui.

945 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

Juste ici, là. Le prochain est à peu près ici.

950 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Oui, c'est exact.

PAR M. YVON DESHAIES:

955 C'est-à-dire dans l'autre municipalité?

PAR M. LOUIS GRENIER:

Exact.

960

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Chez un autre propriétaire.

965 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Chez un autre propriétaire et à l'extérieur de la municipalité.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

970

Puis de l'autre côté, c'est pareil, il était chez l'autre propriétaire.

PAR M. LOUIS GRENIER:

975 L'autre côté, si je vous disais, approximativement, on est sur la propriété ici, oui, c'est à peu près à cet endroit-là ici.

Après ça, il y a le point d'angle là, puis l'autre ici, on voit que c'est le point d'angle ici.

PAR LA RESPONSABLE:

980

Alors il y a trois (3) pylônes entre les deux (2) points d'angle?

PAR M. LOUIS GRENIER:

985

Exact.

PAR M. YVON DESHAIES:

990

Puis en termes d'inventaire, ça implique quoi comme durée?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

995

Ah, bien, c'est pas extrêmement long faire l'inventaire dans l'emprise de la ligne. Cependant, la consigne qu'on donne, lorsqu'on envoie une firme faire l'inventaire dans une érablière, c'est qu'on leur demande de déborder de l'érablière et de faire le contour au GPS. Probablement qu'on arriverait à quelque chose qui ressemble beaucoup à ça.

1000

On dénombre, on fait un très bon dénombrement à l'intérieur de l'emprise projetée; à l'extérieur de l'emprise projetée, on fait un contour au GPS, puis on fait quelques parcelles pour se donner une idée. On veut pas savoir le nombre exact d'entailles qu'il va y avoir sur cette propriété-là, on veut avoir une idée de l'ampleur de l'érablière potentielle chez eux.

1005

Donc on va faire certaines parcelles pour inventorier, pour essayer de dénombrer un nombre d'entailles potentielles. C'est pas un nombre de tiges qu'on veut avoir, c'est un nombre d'entailles qu'on veut avoir.

Comme on sortirait de l'emprise, ça peut prendre plus de temps de faire un inventaire, mais c'est quelque chose qui se fait. On brise rien, on fait juste marcher dans le bois.

1010

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Puis approximativement, c'est combien de temps donc?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1015

Un inventaire, on parle de quelle longueur, Louis, chez les Martel, cinq-six cents mètres (500 m-600 m) peut-être?

PAR M. LOUIS GRENIER:

1020

Dans ce cas-là, on parle d'à peu près, si je me fie à l'échelle, on est à peu près à deux-trois cents mètres (200 m-300 m). parce qu'il y a une partie de l'érablière aussi qui est sur le lot 692, il y a une petite portion, dans la portion la plus étroite, autrement dit, où on passe d'ailleurs, 692, il y aurait cet endroit-là aussi.

1025

Ça fait qu'en tout, je te dirais, peut-être, trois cents mètres (300 m).

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1030

Dans l'emprise de la ligne, c'est pas long à faire, ça se fait à l'intérieur d'une journée. Mais par contre, si j'avais le choix, je me contenterais pas de l'emprise chez eux, je sortirais en dehors pour tout trouver mon érablière partout.

1035

Mais on fait pas ça spécialement pour ce dossier-là, c'est notre façon de faire lorsqu'on identifie des érablières potentielles, on sort en dehors de l'emprise pour se donner une idée de c'est quoi l'exploitation des propriétés.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1040

Pour évaluer la valeur.

PAR M. YVON DESHAIES:

1045

En termes de protection sur le plan réglementaire, pouvez-vous nous distinguer, parce que, bon, les érablières sont protégées du côté de la réglementation de la Communauté métropolitaine, elles sont protégées aussi du côté de la Loi sur la protection des activités agricoles, est-ce qu'il y a une distinction entre les deux (2)?

1050

On avait de la difficulté, à l'intérieur du texte qui était fourni dans l'étude d'impact, de distinguer l'un de l'autre?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1055

Je suis pas capable de répondre à cette question-là, parce que ça n'a pas été fait.

PAR M. YVON DESHAIES:

Parce que la question n'est pas claire?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1060

Non, bien en fait, c'est pas moi du tout qui a travaillé ce document-là. L'étude d'impact, en fait, ça a été fait par des consultants.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1065

On fait une demande normalement à la CPTAQ dans nos demandes d'autorisations gouvernementales. On indique les numéros de lots touchés, et puis ça, la demande a été faite.

1070

On a aussi rencontré l'UPA aussi pour expliquer les raisons pour lesquelles on est arrivé à ce tracé-là. Donc on a repassé tronçon par tronçon pour expliquer à ce moment-là.

Donc là, présentement, on est en attente de la décision de la CPTAQ, puis on a eu un avis favorable au niveau de l'UPA pour ce projet-là.

1075

PAR M. RENÉ MARQUIS:

On savait, qu'il soit comme ça, comme ça, comme ça, on savait, peu importe comment le tracé serait incliné ou en haut, plus au nord, plus au sud, on savait qu'on toucherait à un peuplement d'érables.

1080

PAR M. YVON DESHAIES:

Mais il y a toujours une question de superficie de quatre hectares (4 ha) tout au moins du côté de la loi québécoise.

1085

PAR M. LOUIS GRENIER:

Oui, je sais qu'il y a une superficie minimum, effectivement. Je ne l'ai pas par cœur.

1090

PAR M. YVON DESHAIES:

Je pense que c'est ça, quatre hectares (4 ha), mais c'est donné dans l'étude d'impact également, je pense l'avoir vérifié.

1095

Mais il semble y avoir d'autre chose du côté de la Communauté métropolitaine de Québec aussi, sauf que la distinction, on avait de la difficulté à la faire dans le texte qui nous était soumis dans l'étude d'impact. C'est pour ça que je posais la question.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1100

Est-ce que madame Létourneau serait en mesure de nous répondre?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1105

Bien, je penserais que oui, parce que c'est elle qui a commandé...

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1110

Parce qu'elle, elle est disponible au téléphone, elle nous a dit qu'elle était à son bureau cet avant-midi. Aimeriez-vous qu'on lui passe un coup de fil pour avoir carrément la réponse?

PAR M. YVON DESHAIES:

1115

Ça pourrait être apporté peut-être cet après-midi.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1120

On pourrait l'appeler à l'heure du dîner, parce que c'est elle l'agente d'environnement qui probablement a ce type d'information là.

PAR M. YVON DESHAIES:

1125

Moi, je réfère au texte, j'avais sorti un extrait du PR, c'est notre codification, c'est l'étude d'impact générale, je pense que c'était à 3.1 annexe D. En fait, c'est l'étude d'impact de décembre 2012, le volume principal, à l'annexe D, et c'est à la page 14. Donc page D-14.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1130

Parfait.

PAR LA RESPONSABLE:

1135

Est-ce que si ça avait été identifié comme érablière exploitée, est-ce que vous auriez évité ce secteur-là avec le passage de la ligne?

Est-ce que le fait que c'est une érablière, en fait un territoire à potentiel acéricole, il y a une différence?

PAR M. LOUIS GRENIER:

1140

Bien, ça aurait été difficile, étant donné toutes les autres contraintes qu'on avait, autrement dit les endroits où on va se brancher sur la ligne principale, autrement dit, on est limité pour ces endroits-là. Il y a vraiment des fenêtres précises.

1145

Et puis le point de raccordement qui est le nouveau poste Duchesnay étant à cet endroit-là, ça aurait été difficile de l'éviter, parce qu'on a des milieux humides qui sont plus à l'ouest; plus au nord, on a des zones agricoles à culture spécialisée qu'on appelle, qu'on essaie justement, avec l'entente Hydro-Québec-UPA, on essaie d'éviter de traverser ces lots-là quand c'est possible.

1150

Puis en plus, ce champ-là de culture spécialisée donne sur la rue Laurier, donc on se rapproche, au niveau visuel, de la rue Laurier.

1155

Puis il y a aussi, c'est ça, milieux humides, percées visuelles, puis champ de culture spécialisée, c'est des éléments qui nous limitent beaucoup dans l'élaboration du tracé, puis dans ce projet-là, il y a énormément d'éléments à considérer.

1160

Puis c'est d'ailleurs pour cette raison-là que le tracé, il y a quand même beaucoup d'angles dans le tracé, parce qu'on a essayé, pour un si court tracé – on a beaucoup d'angles pour un très court tracé – puis c'est justement parce qu'on essaie d'éviter ou de minimiser l'impact à travers tous les éléments au niveau des inventaires qu'on dit de résistance, c'est-à-dire les zones habitées, les milieux humides, autant aussi les érablières, parce qu'à certains endroits, on a pu éviter de couper dans des érablières potentielles aussi.

1165

C'est juste qu'il y a certains endroits qui sont moins évidents à contourner, parce que ça implique soit de contourner, donc rajouter des structures, des structures d'angle plus imposantes, ou rallonger le tracé, c'est vraiment des choses, ou justement de créer des percées visuelles à des endroits qu'on essaie d'éviter. Donc c'est tout ça mis ensemble qui aurait rendu – ça aurait été la même, que ce soit exploité ou non, on aurait eu le même résultat.

1170

PAR Mme JULIE DROUIN:

Surtout qu'on rentre carrément dans un mur d'érablières ici aussi.

1175

On voit dans l'axe nord-sud, c'est rempli d'érablières.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1180 C'est un point obligé, puis vous voyez au niveau cartographique, la partie bleue, on n'a pas
fait l'exercice, mais la partie bleue et la partie rouge traversent l'érablière de façon similaire, je
voudrais pas donner de chiffres exactement pour l'instant, mais on voit quand même que le tracé
1185 en rouge, dans la portion qui est sur le lot 692 et 693, on est comme vraiment dans une partie
étroite de l'érablière, mais effectivement, on traverse la pointe sur les lots 690 et 691.

Donc c'est ça, c'est vraiment pas évident de dire où on traverse pour créer le moins d'impact
1185 à l'intérieur de tous les autres avis qu'on a reçus aussi.

PAR LA RESPONSABLE:

1190 Est-ce que vous avez d'autre chose à rajouter?

PAR M. YVON DESHAIES:

1195 Peut-être, moi, j'aurais une petite question.

Un élément que je n'ai pas compris tout à fait aussi, j'avais écrit: dans l'entente sur le passage
des lignes de transport en milieu agricole et forestier, il est question d'érablières exploitées,
d'érablières non exploitées, d'érablières potentielles, à condition que les érablières soient en
régénération et qu'elles offrent une densité d'au moins cent cinquante (150) érables à l'hectare.

1200 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Entailles.

1205 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Entailles probablement, oui, c'est une erreur que j'ai probablement faite.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1210 Ça peut être érables aussi.

PAR M. YVON DESHAIES:

1215 Oui, je l'ai écrit deux (2) fois, mais là, en tout cas, vous semez un doute!

Disons érables ou entailles, mais peu importe, l'objet de la question n'est pas là. J'ai écrit: qu'arrive-t-il avec les érablières non exploitées qui ne sont pas en régénération, mais qui offrent une densité, qui offriraient au moins cette densité-là, parce que ça semble être un point d'achoppement?

1220 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Moi, ce que je peux vous dire, en fait, ce que vous avez relevé là, vous, c'est dans le chapitre indemnisation. Ça fait juste parler, donc le texte est mis là au niveau de l'indemnisation.

1225 Ça dit qu'à partir du moment où il y en a cent cinquante (150), on se doit, Hydro-Québec, de les considérer comme érablières potentielles, exploitées, non exploitées, mais à tout le moins, la densité est assez grande pour qu'on le considère.

1230 Ce qui est reconnu généralement, c'est cent (100) entailles à l'acre ou deux cent cinquante (250) entailles à l'hectare, c'est une érablière. Le standard, c'est ça.

1235 Nous, Hydro-Québec, dans cette entente-là, au lieu de juste considérer deux cent cinquante (250) entailles à l'hectare, on se permet d'en considérer cent cinquante (150). Ça veut dire que même si le peuplement, il y a moins de tiges d'érables ou il y a moins d'entailles possibles, on le considère quand même comme érablière.

1240 Mais ce chapitre-là, ce n'est que pour dire, s'il y a au moins ce nombre de tiges là ou ce nombre d'entailles là, on va le considérer comme, mais c'est juste au niveau de l'évaluation. Ça change pas le fait pour nous – moi, comme ingénieur forestier, ce que je peux vous dire, c'est que tout peuplement d'érables, rouges ou sucre, mais tout peuplement d'érables peut un jour faire l'objet d'une exploitation. Elle peut être très très très petite comme elle peut être très grande, alors il y a pas de limitation là-dedans.

1245 Alors ce chapitre-là est surtout pour parler de l'indemnisation. Mais quoi qu'il en soit, quel que soit le peuplement d'érables, on va le considérer, on va l'évaluer en fonction de ce qu'on va relever au terrain.

1250 Donc s'ils sont petits, c'est juste que c'est une érablière en devenir. Mais un jour, elle va être exploitable. Puis s'ils sont petits, un minimum d'entailles, c'est vingt centimètres (20 cm). On considère que l'arbre ne sera pas viable ou ne sera pas pérenne si on l'entaille à moins de vingt centimètres (20 cm). À partir de vingt centimètres (20 cm), on peut se permettre de faire une entaille. À partir de quarante (40 cm), on peut en rajouter une deuxième, etc., en augmentant de même.

1255 Donc le nombre d'entailles à l'hectare est compté de cette façon-là.

PAR M. YVON DESHAIES:

1260 Mais la différence, c'est parce qu'on nous avait dit à la dernière réunion qu'effectivement, il y avait peut-être un minimum, parce qu'il semblait y avoir un certain intérêt du côté, en tout cas, de connaître la compensation. On en a parlé tantôt, vous avez mentionné que ça avait été discuté.

Là, c'est considéré simplement comme une érablière non exploitée, donc est-ce qu'il y a une marge de manœuvre entre la distinction sur le plan compensation?

1265 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

1270 Oui, tout est là. Parce que le peuplement, c'est le même, il changera pas au terrain. Tout est au niveau de l'indemnisation. Si son érablière, si leur érablière avait été en exploitation, c'est-à-dire qu'il y aurait eu une cabane, des chaudières ou encore de la tubulure, le calcul que moi, je dois faire, n'est pas le même du tout.

PAR M. YVON DESHAIES:

1275 Est-ce qu'il y a une grosse différence, entre ces trois (3) catégories?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Elle est importante.

1280 **PAR M. YVON DESHAIES:**

De quel ordre, de un-deux-trois (1-2-3)?

1285 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Bien là, il faut qu'on fasse un marché. J'ai de la misère à vous répondre aujourd'hui, parce que je veux pas non plus couler des chiffres dans le ciment aujourd'hui que j'aurai pas pu vérifier.

1290 Mais oui, c'est important, la différence. Une érablière entaillée sous tubes, qui est comme optimisée, a une belle valeur, est indemnisée d'une bonne façon.

Tandis que si on y va avec qu'il y a pas d'équipement, mais tu enlèves l'équipement dans ton calcul, si tu es sous chaudières au lieu de sous tubes, c'est différent.

1295 Et puis s'il n'y a aucun équipement, ce n'est qu'un peuplement, bien, il se calcule pas exactement de la même façon.

1300 Alors nous, quand on lance nos études de marché, dans un projet comme celui-là, moi, je vais demander au consultant, sortez-moi des valeurs pour des terres agricoles, les terres forestières, etc., et les érablières.

1305 Puis on va considérer le fait – c'est pas juste pour les frères Martel, mais c'est pour tous les autres dossiers dans ce projet-là, s'il y a des érablières, on va leur demander de faire les mêmes relevés, le même type de relevé que je vous ai expliqué tantôt, c'est-à-dire qu'on va essayer de sortir en dehors de l'emprise pour faire la délimitation au GPS de l'érablière, pour connaître c'est quoi les volumes qui peuvent être affectés.

Est-ce que c'est viable, est-ce qu'il y a un potentiel, puis tout le calcul est basé à partir de là.

1310 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Sauf que là, on a de la difficulté à saisir, bon, une érablière qui est non exploitée mais qui l'aurait été, mettons il y a deux (2) ans, là, je sens qu'il y a une grosse différence.

1315 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Il y a une différence, parce que les gens ont investi dans leur cabane, dans les équipements, l'évaporateur, tous les autres équipements, donc ils ont investi, donc la valeur à l'entaille est plus élevée de par les investissements qu'ils en ont fait.

1320 Le peuplement lui-même ne changera pas, mais si on l'équipe, si on s'équipe pour exploiter, à ce moment-là, c'est clair que, mettons, ce peuplement, cette terre-là se vendrait, elle va se vendre plus cher de par la présence de la cabane à sucre. Il faut qu'elle se paie, la cabane à sucre, il faut que les équipements se paient.

1325 Si vous répartissez ça à l'entaille, c'est ça qui fait qu'une érablière se vend à l'entaille, c'est en fonction de tout ce qu'on y a mis comme argent pour exploiter divisé par le nombre d'entailles potentielles.

1330 Donc quand on parle de vendre une érablière entaillée ou pas, ça se calcule à l'entaille, en fonction des potentiels puis des équipements, puis de l'investissement, puis des dépenses.

PAR LA RESPONSABLE:

1335 Si le feu avait eu lieu comme hier, est-ce que ça ferait une différence?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1340 Je suis embêté de vous répondre, parce que normalement, on fait l'inventaire au moment où on passe, où normalement on a à réaliser les travaux.

1345 Moi, je pense que le feu vient détruire la cabane, donc la possibilité d'exploiter l'érablière. Mais est-ce que j'aurais plus pris l'information à savoir est-ce que vous l'exploitez annuellement! Est-ce que vous l'avez exploitée cette année! Est-ce que vous l'avez exploitée en 2012, en 2011, en 2010!

1350 Et puis ça, il y a moyen de vérifier ces choses-là, de par les revenus-dépenses déclarés aussi par les exploitants. Les gens, à moins de tout produire et de tout vendre sur un marché local, s'ils envoient des barils, c'est réglementé maintenant, donc s'ils produisent des barils de sirop et les vendent à la Fédération, à ce moment-là, ils sont comme enregistrés comme producteurs acéricoles, etc., etc., il y a moyen de vérifier si ces gens-là produisent ou produisaient en 2012, en 2011, en 2010, s'ils ont produit. Ou si c'est juste la présence d'une cabane qui est là, mais depuis très longtemps, parce qu'elle a toujours été là.

1355 Alors il faut exploiter l'érablière aussi.

1360 Une des choses qui donne une valeur à une érablière, c'est le fait de l'exploiter justement, donc de mettre de l'énergie et du temps et de dépenser du temps personnellement comme propriétaire pour exploiter ça, on investit du temps, on s'attend à avoir un retour.

PAR M. YVON DESHAIES:

1365 Sauf qu'en contrepartie, on peut comprendre Hydro-Québec a priori de dire, bon, une érablière non exploitée, le potentiel n'a pas été encore démontré, donc il y a rien qui dit qui a peu ou moyennement ou un grand potentiel, mais une érablière comme dans ce cas-ci qui a déjà été exploitée, on peut prendre pour acquis qu'il doit y avoir un certain potentiel qui est peut-être plus grand que celui d'une érablière qui n'a jamais été exploitée, ceci étant a priori, là?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1370

Bien en fait, ces considérations-là, c'est plus l'étude d'impact, au niveau de l'étude d'impact que ça s'est fait, là. Puis là, je montre Louis, mais c'est plus Louise Létourneau qui est notre chargée de projet en environnement.

1375

Mais moi, je vous dirais que c'est à l'inventaire forestier au terrain, même si ton érablière a trente (30) ans, puis que les diamètres sont gros de même, un jour ils vont pousser, ces érables-là, puis ils vont l'atteindre, le vingt centimètres (20 cm), alors les considérations qui ont fait qu'on a passé dans le peuplement X ou Y d'érablière par rapport à un autre, je le sais pas, c'est pas à mon niveau à moi.

1380

Ce que je peux vous dire, c'est qu'éventuellement, un érable, ça peut s'entailler, lorsque les conditions, s'il y a suffisamment d'entailles, puis lorsque les diamètres sont suffisamment grands, ça peut s'exploiter.

1385

C'est pas la seule façon d'exploiter une érablière non plus. Ça peut être exploité pour le bois, la valeur, c'est pas juste la production de sirop.

PAR M. YVON DESHAIES:

1390

Puis si on revient à la codification, le B1?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1395

C'est densité hauteur, ça.

PAR M. YVON DESHAIES:

Et ça équivaut à quel âge?

1400

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Bien, les âges, c'est pas dans le B1. Le B1, on va prendre lui, mettons, VIN, c'est vieux inéquienne, ça veut dire que la structure d'âges n'est pas égale.

1405

Équienne, c'est une structure d'âges définis, inéquienne, donc vieux inéquienne, c'est vraiment une structure d'âges variés.

PAR M. YVON DESHAIES:

1410 Mais vieux, on parle de? Au-dessus de, pour une érablière?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1415 Les catégories d'âges, du moins quand j'ai étudié, ça pouvait être jeune, mais trente (30) ans, cinquante (50) ans, soixante-dix (70), quatre-vingt-dix (90), en fonction des peuplements.

1420 Souvent un peuplement naturel ou un peuplement qui est exploité, disons que c'est un peuplement qui est en régénération d'une coupe totale, après cinquante (50) ans, depuis la dernière coupe, on peut supposer que le peuplement est dans la classe d'âges cinquante (50).

1420 Une classe d'âges regroupe, la classe d'âges cinquante (50) va aller chercher quarante (40) à soixante (60) ans, donc on va l'appeler le peuplement cinquante (50).

1425 Donc c'est la classe d'âges. Donc on peut être certain que la plupart des arbres dans ce peuplement-là ont à peu près, sont dans le même pattern d'âges.

PAR M. YVON DESHAIES:

1430 Sauf que, bon, en fait, le but de ma question, c'était de distinguer pour une érablière comme telle, c'est-à-dire, bon, cinquante (50) ans pour un peuplier, c'est beaucoup plus vieux que pour un érable?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1435 Oui, absolument.

PAR M. YVON DESHAIES:

1440 Bon bien, vieux!

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1445 Vieux au niveau de la maturité. Parce qu'un peuplier cinquante (50) ans, il est rendu à la fin de sa vie utile, tandis qu'un érable, ça peut facilement dépasser le cent (100) ans, facilement.

PAR M. YVON DESHAIES:

C'est parce qu'on nous disait que ça avait été exploité pendant...

1450 **PAR LA RESPONSABLE:**

Depuis 1954.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1455

Mais une érablière, si elle est bien entretenue, peut se perpétuer, peut se régénérer. Il faut donner une chance aux jeunes tiges – puis là, c'est l'ingénieur forestier qui vous parle – il faut donner une chance aux jeunes tiges de devenir un jour adultes puis d'être exploitables.

1460

Mais ça dépend un peu comment ils l'exploitent ou comment ils l'ont exploitée, ou comment les exploitants d'érablières font ça.

Un peuplement peut durer extrêmement, on peut l'exploiter extrêmement longtemps lorsque c'est bien fait.

1465

PAR LA RESPONSABLE:

Autre chose?

1470 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Je croirais pas, pas pour l'instant, non.

PAR LA RESPONSABLE:

1475

De votre côté?

PAR Mme JULIE DROUIN:

1480

Moi, je voudrais juste amener une précision! Lorsqu'on s'est vu la semaine dernière, vous m'aviez demandé, le un point vingt-neuf hectare (1,29 ha), si ça incluait le fameux droit de coupe, et ça n'inclut pas le droit de coupe.

1485 Puis une autre précision que je voudrais amener, je disais que c'est cinq mètres (5 m) de chaque côté, c'est toujours ça, sauf dans une érablière où il y a une nuance, c'est douze point cinq mètres (12,5 m).

1490 Donc on paie pour le douze point cinq (12,5 m), donc le vingt-cinq mètres (25 m), douze point cinq (12,5 m) de chaque côté, on paie pour ça, mais on ne coupe pas dedans, sauf si ça devient un arbre dangereux à l'intérieur de cette bande-là.

PAR LA RESPONSABLE:

1495 Donc le douze point cinq (12,5 m) de chaque côté?

PAR Mme JULIE DROUIN:

Oui. Pour les érablières seulement. Sinon, c'est cinq mètres (5 m) toujours de chaque côté.

1500 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

On paie la totalité des arbres qui vont être rencontrés là.

PAR LA RESPONSABLE:

1505 Donc ici, là où passe la ligne rouge, c'est douze point cinq (12,5 m) de chaque côté, donc vingt-cinq (25 m) en tout?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1510 Là où il y a des peuplements d'érables. Lorsqu'il n'y a pas de peuplements d'érables, c'est cinq mètres (5 m).

PAR LA RESPONSABLE:

1515 Mais ce n'est pas inclus dans le un point vingt-neuf (1,29 ha)?

PAR Mme JULIE DROUIN:

1520 Non.

PAR LA RESPONSABLE:

C'est une bonne précision.

1525

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Parce qu'on ne prend pas de droit dessus.

1530

PAR M. YVON DESHAIES:

Et si nous posons la question à l'ingénieur forestier comment se justifie cette différence?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1535

C'est une entente administrative qui a été négociée entre l'Union des producteurs agricoles et Hydro-Québec en 1986.

1540

Alors il a été décrété à ce moment-là que l'indemnisation, en plus de payer pour les droits de servitude, Hydro-Québec aurait à payer la valeur des boisés uniquement, la valeur des bois sur pied sur une base additionnelle de cinq mètres (5 m) de part et d'autre de l'emprise, pour combler les dommages éventuels, du chablis, des bandes d'ensoleillement, des choses comme ça, des dommages aux arbres, quelque chose qui va faire briser l'arbre éventuellement.

1545

Et ce cinq mètres (5 m) là passe à douze et demi (12 ½) de part et d'autre lorsque ce sont des peuplements d'érables qui sont rencontrés.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1550

Mais là, on parle bien d'indemnisation et non pas de coupe supplémentaire?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1555

Absolument. On ne prend pas de droit de servitude sur cette bande-là.

On ne fait qu'indemniser le propriétaire au cas où il arriverait des dommages éventuellement.

PAR M. YVON DESHAIES:

1560 Est-ce que c'est possible justement que ce soit dû au fait qu'il pourrait éventuellement y avoir certains dommages, compte tenu de la valeur du peuplement, bien, il y a lieu de le considérer, alors que si c'était du bouleau ou du peuplier, la valeur décroît si rapidement que, bon?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1565 En 1986, je n'étais pas là lors de la discussion qu'il y a eue entre Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles. Cependant, je pense que le corridor est plus large dans les érablières, parce qu'une érablière, lorsqu'on veut l'exploiter, on l'exploite au printemps, à une période où la température oscille un peu en haut et un peu en bas du zéro degré (0 °).

1570 L'ouverture d'un corridor fait que les gens peuvent sortir cette argumentation-là, peut refroidir, entre guillemets, les tiges en bordure, compte tenu du fait qu'on vient de créer une ouverture dans le milieu.

1575 Et c'est pour pallier à cette éventuelle perte de production qu'il pourrait y avoir sur une certaine bande, donc on parle de douze point cinq mètres (12,5 m) de part et d'autre. Hydro-Québec s'engage à payer cent pour cent (100 %), comme si c'était plus là, mais il reste là debout quand même.

1580 Donc ce douze point cinq mètres (12,5 m) là sert de bande protectrice au restant des peuplements. On le paie, mais ils peuvent l'exploiter pareil.

1585 Est-ce que la production est moindre, je ne le sais pas. La seule façon de voir, c'est de la sortir individuellement, ce que les producteurs ne font pas. S'ils ont une érablière de mille (1000) entailles, ils ont un rendement moyen à l'entaille sur les mille (1000) entailles, mais ils ne prennent pas le rendement d'une tige en bordure d'emprise et une tige dans le fond du peuplement.

1590 Il y a beaucoup de variantes pour l'exploitation d'une érablière, le soleil, l'ensoleillement, la température.

PAR LA RESPONSABLE:

1595 Donc pour l'indemnisation, on parle du un point vingt-neuf hectare (1,29 ha) plus vingt-cinq mètres (25 m) fois la longueur?

PAR Mme JULIE DROUIN:

Oui.

1600 **PAR M. YVON DESHAIES:**

En fait, soixante mètres (60 m) plus vingt-cinq (25 m).

1605 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors, est-ce que les frères Martel sont au courant de ça?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1610 Je l'ai expliqué lors des communications. Je l'ai réexpliqué lors du fameux coup de téléphone que monsieur Sylvain Martel m'a fait.

1615 Je sais que j'étais sur la route, puis on s'est parlé probablement une heure de temps. J'ai tout révisé avec lui toutes les étapes d'indemnisation, j'ai parlé dans les érablières que – lui-même a fait un calcul, moi, j'ai pas voulu confirmer ou infirmer son chiffre, il a sorti un chiffre, je vous l'ai dit tantôt. Je suis pas en mesure de le dire.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1620 Ça prend un inventaire pour être capable de confirmer un chiffre.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1625 Un inventaire et une étude de ce lot-là. Donc sortir les chiffres, sortir vraiment les chiffres du marché.

PAR LA RESPONSABLE:

1630 Alors cet après-midi, ce que je vais vous demander de faire, ce serait de résumer les démarches que vous avez faites, et puis je pense que ça, ça serait bon aussi d'en parler pour être sûr que les trois (3), étant donné qu'ils vont être là tous les trois (3), qu'ils comprennent la même chose.

1635 Puis on va leur demander à eux aussi de présenter leur position, puisque vous semblez pas trop savoir pourquoi ils veulent pas. Donc qu'ils nous le disent clairement pour qu'on puisse entamer les négociations.

Ça vous convient?

1640 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

1645 Oui. Je comprends que votre rôle aussi cet après-midi, ce sera de nous aider à voir qu'est-ce qu'ils veulent en fait, c'est quoi! Parce qu'à une rencontre, c'est de l'exploitation, à un autre moment donné c'est les VTT qui est le problème, et à un autre moment donné c'est l'indemnisation.

1650 Donc on vient qu'on sait pas c'est quoi qu'ils veulent, c'est pas clair. Ils sont trois (3) aussi, donc c'est pas toujours évident. Quand tu as une personne, peut-être, mais à trois (3), des fois ça tire peut-être plus, en tout cas, mais c'est ça, je pense qu'il va y avoir besoin d'un bon rôle d'éclaircissement là-dedans cet après-midi à faire, pour qu'on puisse, si on veut avoir une bonne médiation, il faut savoir qu'est-ce qu'on nous demande.

PAR LA RESPONSABLE:

1655 Et je leur ai demandé de se nommer un porte-parole, c'est Luc. C'est celui qui va nous dire si jamais les trois (3) ne sont pas là, c'est lui, on va prendre pour acquis qu'il a discuté avec ses frères.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1660 OK. Moi, mon rôle, je suis responsable au niveau du projet de ligne; mon collègue Denis qui lui est responsable du projet de poste, mais qui a aussi le titre de porte-parole pour ce projet-là vis-à-vis le BAPE, donc c'est sûr que moi, au niveau de la ligne, ça me concerne moi, c'est moi qui est la responsable.

1665 Donc c'est pour ça, c'est de savoir, quand vous demandiez un peu plus tôt, au début de la réunion, qui va être la personne, qui va être le responsable, moi, je suis responsable de la partie ligne, mais si on s'en va en audience publique après tout ça, ça va revenir à Denis.

1670 Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire!

PAR LA RESPONSABLE:

Si ça va en audience publique, c'est autre chose. Là, au niveau de la médiation, là, ça va être des discussions entre les deux (2) parties.

1675

Alors en principe, il devrait pas y avoir de problèmes, puisqu'on va toujours être autour d'une table, il n'y aura pas de négociations qui vont se faire au téléphone sans ma présence. Alors il devrait pas y avoir de problématiques, puisque vous allez être là à la table, et eux aussi vont être à la table.

1680

Mais pour les besoins, je préfère avoir une personne, identifier une personne pour les deux (2) parties.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1685

OK. Alors cet après-midi, on sera là les quatre (4) encore une fois, Louis et René ayant été présents pratiquement à toutes les rencontres, bien, René oui, Louis à quatre-vingts pour cent (80 %) disons des rencontres, donc cet après-midi, on sera encore les quatre (4).

1690

PAR LA RESPONSABLE:

C'est parfait.

1695

Alors tout est correct? C'est parfait. Donc on va vous revoir cet après-midi à Sainte-Catherine, puis on démarrera les discussions.

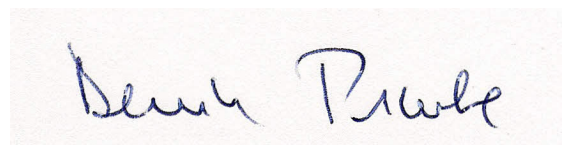
PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1700

On vous remercie.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1705



DENISE PROULX, s.o.